

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION DES JURIDICTIONS - (N° 1502)

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par

M. Masson

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.